

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 26 OCTOBRE 1895

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Le jour des morts, par Gaston-P. Labat.—Carnet du *Monde Illustré*.—Poésie : Le jour des morts, par Rémi Tremblay.—La Toussaint, par l'abbé Garnier.—Bibliographie.—Chez les Anglais : La femme de Londres.—Novembre.—Mlle Diana Vaughan, par P.-G. R.—Nouvelle historique canadienne : La pointe au mauvais Iroquois, par Firmin Picard.—L'hon. juge J.-J. Curran.—Jeux de cartes.—La légende des morts.—Renseignements divers.—Le cabaret du coin.—Nouvelles à la main.—Choses et autres.—Jeux et récréations.—Les dames.—Feuilleton : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

GRAVURES.—Portrait de l'honorable juge J.-J. Curran, de la Cour supérieure à Montréal.—Portrait de Mlle Diana Vaughan.—La fête de la Toussaint : La légende du jour des Morts.—A travers le Canada : Montmagny : Vue sur la rivière ; Saint-Basile-le-Grand : Vue de l'église et d'une partie du village ; Lac Mégantic : Moulin à papier ; St-Bruno : Résidence de M. P. Goyette, bâtie en 1762.—Gravure du feuilleton.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entre eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT TRENTE-SEPTIÈME TIRAGE

Le cent trente-septième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ, (numéros datés du mois d'OCTOBRE), aura lieu samedi, le 2 NOVEMBRE, à 2 hrs de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.



N'importe quel citoyen qui ne doit pas voir l'avenir en rose, c'est M. Morris Schoenholz.

Schoenholz n'a pas à craindre cependant les jours sans pain, ni les nuits sans abri ; il est même certain d'être bien vêtu et logé chaudement, sans avoir à déboursier un sous pour cela.

Il est vrai qu'il ne pourra jamais plus aller

au théâtre, au restaurant, ni voyager, ni s'occuper de politique ou d'affaires.

D'où vient donc que M. Schoenholz ne soit pas content qu'on le délivre des mille et un soucis de la bataille de la vie et qu'on lui donne gratuitement le boire, le manger et le couvert ?

C'est qu'un tribunal de New-York vient de lui offrir tout cela dans un de ces établissements connus généralement sous le nom de pénitenciers, et ce, pendant quarante-huit ans.

Quarante-huit ans de baigne, c'est une sentence qui peut paraître sévère au premier abord, surtout quand on appuie sur le fait que cet homme n'a ni tué, ni volé, ni commis de crime politique.

Ce qu'il faisait était bien simple.

Il allait trouver des commerçants, riches ou pauvres, mais toujours très peu scrupuleux, leur parlait des assurances qu'ils avaient sur leurs marchandises et leur conseillait de les augmenter.

—Si le feu prenait chez vous, pensez donc à l'avantage que vous auriez en retirant le prix de votre assurance ; ce serait comme une vente à bénéfice faite d'un seul coup.

Les susdits marchands comprenaient à merveille, augmentaient leur assurance et, en retour d'un si bon conseil, promettaient à Schoenholz dix pour cent du montant qu'ils recevraient... s'ils devenaient victimes du feu.

Chose curieuse, les pompiers étaient généralement appelés quelques jours plus tard, aux magasins des assurés, alors que tout était en flammes.

On faisait des enquêtes qui n'aboutissaient à rien, les compagnies d'assurances payaient et Schoenholz touchait la petite commission qu'il avait sur le *bédide peessiness*.

Mais, tant va la cruche à l'eau qu'elle se casse, et c'est en se cassant qu'elle a conduit ce misérable à une sentence qu'il ne pourra probablement jamais purger, puisqu'il touche déjà à la cinquantaine

*** L'incendiaire est un des criminels les plus lâches que l'on puisse imaginer.

Cet individu allait le soir dans les magasins qu'il voulait détruire, mettait des matières très combustibles près d'une bougie qu'il allumait et s'en allait tranquillement dans un *lager beer*, d'où il attendait les événements.

La bougie brûlait tranquillement et quand la flamme arrivait au niveau des matières qui l'entouraient, tout prenait feu.

Ce genre de crime se répand de plus en plus et Montréal va se voir dérouler un procès d'incendiaires qui sera suivi avec intérêt.

Le danger devient même si grand que chacun se demande en louant une maison ou un magasin quels seront ses voisins et l'intérêt qu'ils pourraient avoir à brûler.

Comment dormir tranquille quand on craint de se voir tout à coup entouré de flammes et quelles angoisses n'éprouve-t-on pas en pensant à ceux que l'on aime et qui dorment sous notre toit ?

Ah ! si ceux que l'on va juger sont convaincus de culpabilité, espérons qu'on leur fera durement expier leur crime.

On ne s'avisera pas de plaider folie, je suppose !

*** Il en est du crime de faux comme de celui d'incendie volontaire ; certains misérables reculeraient devant le vol à main armée ou devant l'assassinat, mais n'hésitent pas à commettre un faux.

Cela est encore plus simple que de mettre le feu ; on apprend et on enseigne si bien la calligraphie que cela devient une distraction

d'imiter, d'abord l'écriture, puis la signature d'un autre, et puis, la gêne arrivant, l'excellent calligraphe se dit qu'après tout personne ne saura qu'il a signé le nom de X..., que le billet escompté, il trouvera le moyen de le payer à échéance. Le jour de s'exécuter arrive, le débiteur faussaire n'est pas prêt, il commet un second faux, fait un nouveau trou pour boucher l'autre et finit par aller au pénitencier, car c'est toujours là qu'il faut en arriver, quand on met les pieds dans le code.

*** Je vois dans les journaux d'Europe que le fameux zouave Jacob, qui fit tant parler de lui par ses guérisons extraordinaires, va publier ses mémoires.

Les gens qui souffrent sont nombreux et crédules.

Pendant le mois que je viens de passer, on m'a conseillé au moins cent remèdes infailibles, depuis les plus raisonnables jusqu'aux paroles magiques et aux recettes consistant en mélanges de choses malpropres ou sentant mauvais.

C'est curieux comme il y a des gens qui se figurent qu'un remède est d'autant meilleur qu'il déplaît à l'odorat.

Je m'en suis tenu à l'ordonnance du médecin, mais je comprends qu'un malheureux qui souffre depuis longtemps et qui se croit abandonné par les médecins en arrive à avoir confiance aux farceurs qui exploitent sa bonne foi, d'autant plus qu'ils peuvent parfois en retirer du bien, grâce à l'excessive confiance qu'ils ont dans les pseudo-guérisseurs.

Le zouave Jacob, tout ignorant qu'il fût, connaissait l'humanité sur ce point, et c'est sans fausse modestie qu'il dit avoir opéré des milliers de guérisons.

—Vous les guérissiez vraiment ? lui demandait dernièrement un journaliste.

—Ils en étaient convaincus, répondit Jacob. Et il ajouta, non sans philosophie :

—Monsieur, que voulez-vous exiger de plus d'un malade, si ce n'est de le persuader qu'il est guéri ?

La réflexion est très juste, et le Juif rusé usa de sa puissance tant que la police ne vint se mêler de ses affaires.

Cela le laissa très indifférent, du reste, car, à ce métier peu fatigant, il avait déjà extrait de la bourse des naïfs de quoi vivre tranquille le reste de ses jours.

*** L'homme a tant besoin de croire à tout ce qui peut soulager ses souffrances—je ne parle pas du physique—qu'il accueille toujours avec faveur le nouveau remède dont il voit l'annonce dans son journal.

—Hâtez-vous de vous en servir pendant qu'il guérit encore ! disait, je ne me rappelle plus quel écrivain, à une de ses amies qui lui demandait son avis sur je ne sais quel mélange à la mode.

Ce mot d'esprit sera toujours vrai.

Vous souvenez-vous du remède infailible que vendait, il y a quelques années, une certaine madame Énault, l'arracheuse de dents, à la voiture attelée de six chevaux, escortée d'un corps de musique, flanquée de compères habillés en généraux, remuant les pièces d'or à pleines mains, etc., etc. ?

Ce qu'elle en a emporté d'argent de nos bons Canadiens ?

Mais à peine fut-elle partie que l'on ne pensa plus ni au remède, ni à la guérisseuse.

La vertu de la panacée s'en était-elle allée avec les musiciens chamarrés d'or, les chevaux caparaçonnés de paillettes brillantes et la farceuse ambulante ?

Depuis, il est venu d'autres marchands de